



Location appartement neuf

Par **seiler wilfrid**, le **10/04/2018** à **10:28**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'un appartement sous forme de "plateau nu" hors d'eau, hors d'air (pas de prêt pour cet achat). Ce logement est considéré comme une construction neuve dans l'acte notarié (transformation d'un hangar en appartements).

J'ai fait réaliser les travaux d'aménagement intérieur.

Je ne sais pas si je peux défiscaliser à hauteur de 10700€/an pendant XX années, les travaux que j'ai fait réaliser dans l'appartement.

Sinon il me reste le dispositif Pinel mais le montant du loyer est plafonné, et cela me semble moins intéressant.

Peut-être existe-il d'autres solutions pour défiscaliser une partie du montant des futurs loyers ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **10/04/2018** à **13:45**

Bonjour,

ce n'est pas un site juridique qu'il vous faut mais financier !